



REPUBLICQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DES FINANCES
ET DU BUDGET

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

N° 00507 DGD/DRCI/BRD/md.

Dakar, le

29 JAN 2020

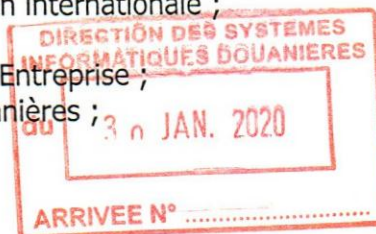
NOTE DE SERVICE

à

Madame, Messieurs :

- le Coordonnateur ;
- les Directeurs :
 - * du Contrôle interne ;
 - * de la Réglementation et de la Coopération internationale ;
 - * des Opérations douanières ;
 - * de la Facilitation et du Partenariat avec l'Entreprise ;
 - * du Renseignement et des Enquêtes douanières ;
 - * du Personnel et de la Logistique ;
 - * des Systèmes informatiques douaniers,
- les Directeurs régionaux ;
- les Conseillers techniques ;
- le Chef du Bureau particulier ;
- le Chef du Bureau des Relations publiques et de la Communication ;
- le Chef de la Division de la Formation ;
- le Chef de la Division de l'Orientation et de la Prospective.

00000349



Objet : gel des importations d'oignons au titre de l'année 2020.

Référence : lettre circulaire n°08/MCPME/ARM/SP du 15 janvier 2020 portant gel des importations de l'oignon.

Par lettre circulaire visée en référence, l'Agence de Régulation des Marchés (ARM) a bien voulu m'informer du gel des importations d'oignons, à compter du **27 janvier 2020**, pour un bon déroulement de la campagne de commercialisation de la production locale.

A cet effet, je vous instruis d'inviter les agents chargés des opérations de dédouanement, à veiller à la correcte observation de cette mesure de prohibition.

Vous voudrez bien assurer une large diffusion de la présente note de service et me rendre compte de toute éventuelle difficulté d'application.



Abdourahmane DIEYE